



ARRÊTÉ N°2021-26 PORTANT CONSTITUTION DU JURY DE LA 2^e ANNÉE

Année universitaire 2020-2021

Le directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements et notamment son article 20 ;

Vu l'arrêté MENS1616753A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 15 juin 2016, portant nomination de Monsieur Yves Déloye en qualité de directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux ;

Vu le règlement des études et des examens de Sciences Po Bordeaux voté en Conseil d'administration et applicable au titre de l'année universitaire 2020-2021, notamment son article 3.3 ;

Vu l'arrêté n°2021-06 portant constitution du jury de la 2^e année pour l'année universitaire 2020-2021 ;

Considérant que certains étudiants n'ont pu être délibérés en 1^{ère} session par le jury constitué par l'arrêté n°2021-06 s'étant tenu le 07 juillet 2021 et qu'un jury complémentaire doit donc se réunir ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les enseignants dont les noms suivent sont désignés en vue de constituer le jury pour :

- Année pédagogique : 2^e année
- Session partielle

Nom	Prénom	Qualité
DARBON	Dominique	Directeur
THIRIOT	Céline	Directrice des Études du 1 ^{er} cycle
RENARD	Ludovic	Responsable de la filière intégrée France Maroc

Ce jury se tiendra le 28 septembre 2021 dans les locaux de Sciences Po Bordeaux.

Article 2 :

Monsieur Dominique Darbon, Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux est nommé en qualité de Président du jury.

Article 3 :

Les enseignant-e-s nommé-e-s par le présent arrêté doivent être présents, conformément à leurs obligations de service. Ils doivent confirmer leur présence ou informer rapidement le Président du jury de leur indisponibilité.

À Pessac, le 1^{er} septembre 2021

Monsieur Dominique DARBON

Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux

